

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

VILLE DE  
RIORGES

N° DCM\_2024\_65

OBJET :

**ADMINISTRATION GENERALE**

**DECISIONS MUNICIPALES  
PRISES PAR LE MAIRE  
DEPUIS LA CONVOCATION  
A LA SEANCE DU  
2 MAI 2024 EN VERTU DE  
L'ARTICLE L 2122-22  
DU CODE GENERAL DES  
COLLECTIVITES  
TERRITORIALES**

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du 10 juin 2024 – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 3 juin 2024 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 11 juin 2024.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 28 membres présents, à savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD Martine SCHMÜCK, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Gaëtan REDEUILH, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

*Absent avec excuses* : Pierre BARNET, *conseiller municipal délégué*, Delphine DEBATISSE, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Bérenger CENTI, *conseillers municipaux*.

*Absent sans excuse* : Néant

*Secrétaire élue pour la durée de la session* : Brigitte MACAUDIERE

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Pierre BARNET Michel CELLIER Delphine DEBATISSE Valérie MACHON Bérenger CENTI	Véronique MOUILLER Jean-Luc REYNARD Isabelle BERTHELOT Chantal LACOUR Catherine ZAPPA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20240611-DCM\_2024\_65-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2024  
Affichage : 11/06/2024

**ADMINISTRATION GENERALE**

**DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE  
DEPUIS LA CONVOCATION A LA SEANCE DU 2 MAI 2024  
EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22  
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal qu'il lui a accordé une délégation de pouvoirs en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales et en cas d'absence ou d'empêchement, à Véronique MOUILLER, première adjointe.

Depuis la convocation à la séance du 2 mai 2024, les décisions municipales qui ont été prises concernent :

2024.37	Foncier agricole – Concession d'usage temporaire d'une réserve foncière conclue avec Monsieur Patrick Puravet – Parcelle AO 204, rue de Saint-André – Approbation <i>Concession d'usage temporaire d'une réserve foncière, située rue de Saint André, consentie au concessionnaire, Monsieur Patrick Puravet, propriétaire du terrain mitoyen à la réserve communale cadastrée OA204 d'une superficie de 10 476 m<sup>2</sup>, pour une durée consentie d'un an à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024. La redevance annuelle s'élève à 187.34 €.</i>	23 avril 2024
2024.38	Foncier agricole – Concession d'usage temporaire d'une réserve foncière conclue avec Monsieur David Lafond – Parcelle AX28 et AX32, au lieu-dit « Combray » - Rue Pierre Dubreuil – Approbation <i>Concession d'usage temporaire d'une réserve foncière, située au lieu-dit « Combray » - Rue Pierre Dubreuil, consentie au concessionnaire, Monsieur David LAFOND, cadastrée AX28 et AX32 d'une superficie de 13 834 m<sup>2</sup>, pour une durée consentie d'un an à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024. L'occupation est consentie à titre gratuit.</i>	23 avril 2024
2024.39	Convention d'occupation à titre précaire et révocable du logement B1 dans le groupe scolaire de Beaucueil, à passer avec Madame Blandine Ducreux. <i>Convention approuvée avec Mme Blandine Ducreux pour l'occupation du logement de type F2, situé dans le groupe scolaire de Beaucueil – 443 rue Pierre Dubreuil à Riorges.</i>	26 avril 2024

	<i>L'occupation précaire prend effet à compter du 15 juin 2024 jusqu'au 31 décembre 2025. Le loyer mensuel est fixé à 304.35 €.</i>	
2024.40	Foncier agricole – Concession d'usage temporaire d'une réserve foncière conclue avec Monsieur Gérard Magnet – Parcelles BL30 et BL 31, lieu-dit « La Croix Blanche » - Impasse de la Croix Blanche – Approbation <i>Concession d'usage temporaire d'une réserve foncière a été consentie à M. Gérard Magnet, exploitant agricole pour les parcelles situées au lieu-dit « La Croix Blanche » cadastrées BL 30 et BL 31, d'une superficie de 14 099 m<sup>2</sup>. L'occupation est consentie pour une durée prenant effet du 10 mai 2024 au 30 avril 2025. Le montant de la redevance annuelle 243.50 €.</i>	30 avril 2024
2024.41	Foncier agricole – Concession d'usage temporaire d'une réserve foncière conclue avec Monsieur Gérard Magnet – Parcelles AX86 et AX 190 et AX 408, lieu-dit « Les Sables Nord » entre rue de Saint Romain et rue Pierre Dubreuil – Approbation. <i>Concession d'usage temporaire d'une réserve foncière a été consentie à M. Gérard Magnet, exploitant agricole pour les parcelles situées au lieu-dit « Les Sables Nord » cadastrées AX86, AX190 et AX408, d'une superficie de 25 446 m<sup>2</sup>. L'occupation est consentie pour une durée prenant effet du 10 mai 2024 au 30 avril 2025. Le montant de la redevance annuelle s'élève à 439.48 €.</i>	30 avril 2024
2024.42	Convention d'occupation à titre précaire et révocable du logement B4 dans le groupe scolaire de Beaucueil à passer avec Madame Patricia Christian. <i>Convention approuvée avec Madame Patricia Christian pour l'occupation du logement de type F4, situé dans le groupe scolaire de Beaucueil, 469 rue Pierre Dubreuil à Riorges. L'occupation est consentie pour une durée prenant effet du 15 juin 2024 au 31 décembre 2025. Le montant du loyer mensuel s'élève à 421.43 €</i>	30 avril 2024
2024.43	Finances – Réalisation d'un emprunt à taux fixe contracté auprès de La Banque Postale. <i>Emprunt de 700 000 € contracté auprès de La Banque Postale destiné à financer une partie des investissements 2024 d'une durée d'amortissement de 15 ans. Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3.66 %.</i>	2 mai 2024
2024.44	Achat d'un véhicule utilitaire léger pour le service associations – Approbation du marché. <i>Marché public sans publicité ni mise en concurrence préalable conclu avec la société SOGEMO (Vougy). Le montant du véhicule acheté est de 41 880 € TTC à déduire du montant de la reprise du véhicule d'occasion (FIAT DUCATO) de 4 000 €. Délai de livraison : 30 juin 2024 – Garantie 24 mois.</i>	2 mai 2024

2024.45	<p>Programmation de la saison culturelle – Approbation de contrats dans le cadre des Mardi(s) du Grand Marais – Le groupe Pili Coit – Abrogation de la décision municipale n° 2024.06 du 18.01.2024.</p> <p><i>Abrogation de la DM 2024.06 du 18 janvier 2024 suite au report le 8 octobre, du concert du groupe Pili Coit prévu initialement le 19 mars 2024. Un avenant a donc été conclu avec l'association Dur et Doux approuvant le montant de la prestation à 633 € TTC.</i></p>	7 mai 2024
2024.46	<p>Foncier agricole – Concession d'usage temporaire d'une réserve foncière conclue avec Madame Christelle Fricaud – Parcelles AZ31, AZ102, AZ105, AZ211, lieu-dit « La Villette Ouest – Rue Marcelle Griffon – Approbation.</p> <p><i>Concession d'usage temporaire d'une réserve foncière a été consentie à Mme Christelle Fricaud, pour les parcelles situées au lieu-dit « La Villette Ouest » cadastrées AZ31, AZ102, AZ105, AZ211, d'une superficie de 17 358 m<sup>2</sup>. L'occupation est consentie pour une durée prenant effet du 10 mai 2024 au 30 avril 2025. Le montant de la redevance annuelle s'élève à 299,79 €.</i></p>	7 mai 2024
2024.47	<p>Finances – Sinistre du 5 avril 2024 – Choc de véhicule contre 2 panneaux de signalisation et massif paysager endommagés – Rond-point de l'hôtel de ville – Acceptation de l'indemnité d'assurance.</p> <p><i>Indemnité d'assurance de 638.40 € reçue par Groupama en règlement de la facture de remplacement de 2 panneaux de signalisation et à la remise en état du massif paysager endommagés lors du sinistre du 5 avril 2024.</i></p>	17 mai 2024
2024.48	<p>Contrat de maintenance et d'assistance module AP-CP logiciel Ciril Finances</p> <p><i>Contrat de maintenance et d'assistance module AP-CP avec Ciril Group SAS (Villeurbanne) pour un montant annuel de prestations de 540 € TTC, révisable annuellement avec l'indice SYNTEC. Contrat conclu jusqu'au 16 mai 2027.</i></p>	22 mai 2024
2024.49	<p>Programmation de la saison culturelle – Approbation de contrats dans le cadre des Mardis du Grand Marais – Le groupe Black Lilys</p> <p><i>Contrat passé avec Velvet Coliseum pour le concert du groupe Black Lilys, prévu le 5 novembre 2024. Le contrat est conclu pour un montant de 2 200 € TTC.</i></p>	22 mai 2024
2024.50	<p>Programmation de la saison culturelle – Approbation de contrats dans le cadre des Mardis du Grand Marais – Le groupe Parquet.</p> <p><i>Contrat passé avec l'association CARTON pour le concert du groupe Parquet, prévu le 24 septembre 2024. Le contrat est conclu pour un montant de 2 004.50 € TTC.</i></p>	22 mai 2024

2024.51	<p>Programmation de la saison culturelle – Approbation de contrats dans le cadre des Mardis du Grand Marais – Le groupe La Jungle.</p> <p><i>Contrat passé avec SAS The Link Productions pour le concert du groupe La Jungle, prévu le 24 septembre 2024. Le contrat est conclu pour un montant de 2 000.00 € TTC.</i></p>	22 mai 2024
2024.52	<p>Fourniture de services opérés de télécommunications et prestations associés – Approbation des accords-cadres</p> <p><i>Accords-cadres approuvés pour le lot n° 2 : téléphonie fixe, service internet, numéros SVA, VPN, webconférence, distribution d’appels, multi-diffusions, SD-WAN, collecte niveau 2 passé avec la sté Orange, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 31 mai 2027, pour un montant de 21 799 € HT.</i></p>	22 mai 2024

Le Conseil municipal *prend acte* de ces décisions.

Riorges, le 11 juin 2024

La secrétaire de séance,  
Brigitte MACAUDIERE

Le Maire,  
Jean-Luc CHERVIN